

Courrier adressé à toutes les mutuelles
de France.

Paris, le 30 avril 2015

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans l'édition du 23 avril 2015 de l'Afim les résultats de l'appel d'offres national sélectionnant les contrats pouvant être choisis par les bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé à partir du 1^{er} juillet 2015 sont analysés. Une analyse qui oblige à quelques compléments d'importance.

Réjouissons-nous effectivement que « *sur les 96 organismes distribuant les dix offres sélectionnées pour le dispositif d'aide à la complémentaire santé, la majorité sont des mutuelles* ». Et réjouissons-nous un peu plus car sur ces 96 organismes, près de la moitié sont des mutuelles adhérentes à... l'UGM-ACS.

L'UGM-ACS, rappelons-le, a été créée à l'initiative de la Fnim pour apporter une solution pratique à toutes les mutuelles confrontées à la perte potentielle de leurs adhérents ACS. Rappelons également que la Fnim avait protesté contre le dispositif retenu qui excluait, potentiellement, toutes les mutuelles à taille humaine. Faute d'avoir été entendue, elle s'était résolument engagée dans la construction d'une solution compatible avec les valeurs et les identités de ces mutuelles de proximité.

Une construction qui, soulignons-le, a été faite sans exclusive puisque l'UGM-ACS accueille, dès son origine, toutes les mutuelles, sans considération d'affiliation fédérale. Ainsi, nombre de membres de l'UGM-ACS ne sont pas fédérés dans les rangs de la Fnim. Tout comme l'UNMI, union technique mutualiste qui assure Proxime Santé ne l'est pas.

Et si l'heure est à la satisfaction, elle est aussi aux interrogations. Car il est facile de se satisfaire d'une situation dont on n'est que, trop peu, à l'origine. Comme l'a souligné *La Lettre de l'Assurance*, une seule fédération – la Fnim – a pris le risque d'organiser une réponse concrète à l'appel d'offres. Car le risque existait, certains n'ont pas manqué de nous le faire savoir, de voir cette initiative importante sanctionnée par une fin de non-recevoir et, de ce fait, de voir le bien fondé de notre action fédérale fragilisé.

Cela n'a pas été le cas, et notre action fédérale s'en trouve donc naturellement renforcée. Lorsque d'autres valorisent le mécanisme de coassurance, qui ne fait en réalité que soumettre les mutuelles au mouvement de regroupement et de banalisation, les mutuelles de l'UGM-ACS ont construit leur propre solution, simple, illustrant ainsi les bases

.../...

.../...

fondamentales du mouvement mutualiste qui sont l'indépendance dans une action commune et partagée au service du plus grand nombre.

Les mutuelles ne s'y sont pas trompées puisque, depuis la sélection de l'UGM-ACS, elles sont nombreuses à nous interroger. A toutes les questions que vous vous posez sur l'offre ACS, quelques réponses sont à apporter : notre solution est 100% mutualiste, elle est 100% solidaire, elle est 100% ouverte à tous. Car la solidarité que nous mettons en œuvre passe par la solidarité d'un mouvement mutualiste confronté à de multiples enjeux.

Vous voulez protéger votre indépendance ? Vous risquez de perdre vos adhérents ACS ? Vous voulez continuer à apporter un accès aux soins à tous les publics ? Proxime Santé, l'offre de l'UGM-ACS est, très certainement, l'outil qu'il vous faut.

Parlons-en.

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments mutualistes.

Philippe MIXE,

Président.

